



Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / îLOT	surface du lot / de l'îlot [ares]
surface d'emprise au sol [m²]	min. max. min. max.
surface du scellement du sol [m²]	min. max. min. max.
type de toiture :	max. min. max. min.
type, disposition et nombre des constructions	hauteur des constructions [m]

Délimitation du PAP et des zones du PAG

	délimitation du PAP
	délimitation des différentes zones du PAG

Courses de niveau

- - - terrain existant

- - - terrain remodelé

Nombre de niveaux

i, ii, iii... nombre de niveaux pleins

+1.2...R nombre d'étages en retrait

+1.2...C nombre de niveaux sous combles

+1.2...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

h=0 hauteur à la corniche de x mètres

h=1 hauteur à l'acrotère de x mètres

h=f hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

oc constructions en ordre contigu

onc constructions en ordre non contigu

x-mi x maisons isolées

x-jni x maisons jumelées

x-mb x maisons en bande

Types et nombres de logements

x-u x logements de type unifamilial

x-b x logements de type bifamilial

x-c x logements de type collectif

Formes de toiture

tp toiture plate

tr (y% z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison

↔ orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- - - alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé

- - - - limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé

- - - - alignement obligatoire pour dépendances

- - - - limites de surfaces constructibles pour dépendances

- - - - limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines

- - - - limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

lot projeté

îlot projeté

terrains cédés au domaine public communal

Degree de mixité des fonctions

min x% pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction

x% y% pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction

x% pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

EVP espace vert privé

EVP espace vert public

ADJ aire de jeux ouverte au public

EEP espace extérieur pouvant être scellé

VCM voie de circulation motorisée

EPP espace pouvant être dédié au stationnement

CPT chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne

VCR voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver

hale projeté / hale à conserver

muret projeté / muret à conserver

Servitudes

servitude de type urbanistique

servitude écologique

servitude de passage

élément bâti ou naturel à sauvegarder

rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales

canalisation pour eaux pluviales

canalisation pour eaux usées

fossé ouvert pour eaux pluviales

IND. DATE MODIFICATION

AUFRAGERGEWER: Immo B & S S.A.

1, rue des Jardins
L-6310 Beaufort

PROJEKT: « CRÈCHE »

L-6310 Beaufort
N° CADSTRAUX 219/3828

DOCUMENT: PAP - Schnitte

BEARBEITUNG: ROMAIN SCHMIDZ

architectes & urbanistes
16, AV. GASTON DIERICKX L-6420 ECHTERNACH
TEL: 44 17 19 FAX: 44 17 19 - 60LUDES ARCHITECTE
97, RUE DE LA GARE L-6440 ECHTERNACH
WWW.ARCHITECTE.LU WWW.ARCHITECTE.LU

DATE 07.12.2018 ECHELLE 1:100 PLAN N° 002

